



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

DECISION N°43/2024

PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020/15 du 24 mai 2020, alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°11/2023 du 1^{er} février 2023 autorisant la signature du marché n°2022-10 : construction d'un centre culturel, avec la société CONSULT ENERGIE BAT à Sains-en-Gohelle pour le lot n°11 : électricité,

Vu la décision 28/2024 du 28 février 2024 autorisant la signature de l'avenant n°1 du lot 11 (électricité) avec la société CONSULT ENERGIE BAT,

Considérant des besoins électriques supplémentaires suite à des modifications et en vue d'améliorations fonctionnelles,

DECIDE :

Article 1 : de signer l'avenant n°2 au lot n°11 (électricité) avec la société CONSULT ENERGIE BAT à Sains-en-Gohelle, afin d'ajouter au marché les prestations suivantes :

- Implantation de deux spots supplémentaires devant l'accès vestiaire et le local poussettes : 159,10 € HT
- Besoins électriques supplémentaires dans le bureau de l'équipe situé au R+1 suite à la modification de l'emprise de la cuisine : 546,75 € HT
- Alimentation en courant fort et courant faible de la boîte retour de livres : 303,14 € HT
- Prestations supplémentaires à la demande de la maîtrise d'ouvrage (ajout de prises de courants et de points d'accès en RDC et R+1) : 6 985,56 € HT
- Alimentation du rideau métallique entre la salle d'expo et l'espace bar : 411,32 € HT

Le montant du marché après avenant n°1 est passé de 316 014,08 € HT à 249 291,18 € HT, soit une baisse de 21,11 % du montant initial du marché.

Les besoins supplémentaires faisant l'objet de l'avenant n°2 s'élèvent à 8 405,61 € HT, soit une augmentation de 2,66% du montant initial du marché.

Le montant du marché après avenants n°1 et 2 passe donc à 257 697,09 € HT soit 309 236,51 € TTC, ce qui engendre une baisse de 18,45 % du montant initial du marché.

Les autres dispositions du marché restent inchangées

Article 2 : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le marché.

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 4 : Ampliation en sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à CONSULT ENERGIE BAT

LIBERCOURT, le 15 avril 2024
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ
Signé électroniquement



Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr